

Compte rendu du conseil municipal du 31 Mai 2021

Budget de la commune : Constitutions de provisions pour les créances de plus de 24 mois

Pour respecter le code général des collectivités territoriales afin de permettre l'apurement de ses comptes, le trésor public a dressé l'état de produits non payés (eau, loyers, fermages...) des années antérieures.

Dans un souci de sincérité la commune doit constituer une provision partielle des restes à recouvrer sur compte de tiers à hauteur de 15% des montants dus de plus de 2 ans.

Le montant à provisionner communiqué par le comptable public établi au 31 décembre 2020 est de 8 195,08 €. Le conseil Municipal a donc provisionné une somme de 1 229,06 €.

Budget eau.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un réajustement des lignes budgétaires, le conseil Municipal a approuvé la modification suivante :

Compte 022 (042)	Dépenses imprévues	- 324,16 €
Compte 021	Immobilisations Corporelles	+ 324,16 €

Adhésion 2021 à la fédération FREDON.

La fédération FREDON, mène des actions sur les thèmes du végétal, de la santé et de l'environnement en réalisant une veille technique et réglementaire et en assurant de nombreuses actions sanitaires en milieux agricoles et non agricoles. Elle accompagne la commune dans la gestion d'un plan de gestion différencié pour l'entretien de ces espaces verts. L'adhésion pour 2021 s'élève à 130€.

Cette adhésion permettra à la commune de poursuivre la mise en place de nouveaux moyens d'entretien des espaces publics qui pâtissent de l'interdiction de l'usage de produit phytosanitaires tel que le Roundup.

Adhésion mémoire de la Drôme

La commune renouvelle son adhésion à l'association « Mémoire de la Drôme ». Cette association continue son action de développement d'un réseau d'information concernant la vie dans les communes de la Drôme par le biais de photographies, plaquettes, journaux municipaux... Le coût de l'adhésion à cette association, soit 58 €, a été accepté par le Conseil Municipal. L'école et la bibliothèque ont déjà utilisé ces services à plusieurs reprises.

Répartition de l'enveloppe des subventions destinée aux associations pour l'année 2021.

A la suite de la réunion de la commission des associations, la répartition des subventions pour l'année 2021 a été établie selon le tableau ci-dessous. Pour rappel le conseil municipal, lors du vote du budget, a prévu 10 000€ au titre des subventions annuelles et 2 000€ au titre des subventions exceptionnelles.

Répartition validée par le conseil municipal

Associations	Montant
Comité des Fêtes	3 800,00 €
Comité des Fêtes (festivités Mairie)	500,00 €
Comité des Fêtes (CMJ)	350,00 €
Les Petites Mains	350,00 €
Evasion Gontardienne	350,00 €
Foot Jeunes Vence et Berre	350,00 €
Club de Tennis	350,00 €
Amicale Laïque	800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	400,00 €
ACCA Chasse	200,00 €
Association Sportive Pétanque Granges Gontardes (ASPGG)	350,00 €
Autour du Livre	350,00 €
ASRGG	350,00€
FNACA	200,00 €
Au Jardin du Vallon	350,00 €
Souvenir Français	200,00 €
Total	9 250,00 €

Par ailleurs, il est rappelé que toutes les demandes (prêts de matériels, éventuelle aide logistique pour l'organisation de manifestations...) seront étudiées.

Demande de subvention « Mur soutènement » rue des Fontaines

Dans le cadre de l'opération « Cœur de village », une subvention globale a été sollicitée auprès du Conseil Régional. Le Conseil Départemental peut aussi subventionner en partie les différents travaux de cette opération et qu'une demande de subvention par thème doit être faite une fois le dossier prêt à être réalisé.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour la restauration du mur soutènement qui se dégradent fortement. Le coût estimatif des travaux est de 19 720,00 € HT soit 23 664,00 € TTC

Demande de subventions « L'Agence Postale Communal ravalement de façade et de l'abri bus »

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental et le Conseil Régional qui subventionnent ce type de rénovation.

Un devis a été fait auprès de l'entreprise Maçonnerie des Grès. Le montant global est de ~~5 104,00 €~~ HT soit ~~6 124,80 €~~ TTC. Ces travaux ont été inscrits au budget.

Conventions CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du département de la Drôme, a été sollicité, pour une réflexion sur le devenir de la salle des fêtes et une réflexion globale autour du projet de réhabilitation de la mairie et d'une nouvelle centralité pour le village.

L'adhésion au CAUE est de 1 191,00 € pour l'année 2021

Le coût de l'étude pour le devenir de la salle des fêtes est de 1 600,00 €. Le coût pour la réflexion globale autour du projet de réhabilitation de la mairie et d'une nouvelle centralité pour le village) est de 2 560,00 €. Le règlement se fera selon le calendrier suivant :

- 50 % à la signature des conventions
- 50 % à la fin de la mission

Mise à jour des statuts du Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme :

La commune est adhérente au Syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme.

Le syndicat a reçu une demande d'adhésion de 15 nouvelles communes, ce qui modifie ses statuts. Les nouveaux statuts doivent être approuvés par toutes les communes déjà adhérentes.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des 15 nouvelles communes et approuve les nouveaux statuts du syndicat.

Photocopieurs – modification du contrat de location des photocopieurs.

La Commune est liée par contrat avec la Société C'PRO, située à Valence, pour la location et l'entretien des photocopieurs installés en mairie, à l'école et à l'Agence Postale communale.

Le réaménagement de l'agence postale communale a conduit à restituer le photocopieur à la société C'PRO.

Après renégociation du contrat, la Société C'PRO propose un contrat intégral pour un montant de 2444,50 € HT par trimestre avec un remise de 480,00€ trimestrielle pendant trois ans soit un montant de 1 964,50 €.

La société C'PRO s'engage par ailleurs à mettre à disposition dans la salle du conseil municipal un écran de présentation interactif à titre gracieux pendant une durée de 3 ans.

Les autres termes du contrat restent inchangés.

Convention avec la poste

Afin d'améliorer le service public de proximité auprès de ses administrés, Madame le Maire propose d'augmenter les horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale avec l'ouverture le lundi matin et la fermeture de l'agence une demi-heure plus tard à 12h15 au lieu de 11h45 tous les jour.